

Compte-rendu de la réunion technique du 15 septembre 2021

Révision du PLU de la commune d'Asnières-sur-Oise

Participants	Fonction
M. Claude KRIEQUER	Maire d'Asnières-sur-Oise
M. Henri POIRIER	5 ^e Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme et du PLU
Mme Audrey CLAISEN-BARTHELEMY	4 ^e Adjointe au Maire en charge de l'Urbanisme et Droit du sol
M. CORNILLON	Direction Départementale des Territoires du Val-d'Oise – Service de l'aménagement territorial – Pôle Mission Territoriale
M. Adrien PORCHER	Direction Départementale des Territoires du Val-d'Oise – Service de l'aménagement territorial – Pôle Mission Territoriale
Mme Anaëlle JOUBIN	Urbaniste Conseillère au CAUE 95
Mme Charlotte SEGUIN	Département 95

Mme Florence GRANSART	Chargée d'Urbanisme, logements et administration générale à la Mairie d'Asnières-sur-Oise
Mme Maggie CAZAL	Directrice d'études et gérante du bureau d'études CAZAL

Sont excusés :

Mme Odile DROUILLY, Directrice du CAUE 95

M. GIROUDEAU, PNR

M. l'ABF

Introduction

Cette réunion technique a été organisée afin d'échanger sur :

- Les emplacements des projets (parc de stationnements, équipements sportifs, équipements culturels, ...)
- les OAP
- le PADD
- la préparation de l'Atelier avec des visites de sites

Lors de la réunion, les autres projets prévus par la Mairie ont été évoqués, notamment :

- le site Sud Delacoste (secteur d'activités Nid d'Or)
- le centre du village
- le terrain de Foot
- le site de City-Park
- les parcs de stationnement

La réunion a eu lieu le 15 septembre de 15h à 17h20.

La liste des participants est présentée ci-avant.

L'ordre du jour :

- Les orientations du PADD : objectifs quantitatifs et qualitatifs, justification et compatibilité avec les documents supra-communaux
- Les OAP sectorielles : programmation et propositions d'aménagement
- Point sur l'inventaire du patrimoine et éventuellement la proposition de l'ABF concernant le périmètre de protection modifié
- Point sur les compléments d'informations et les documents manquants
- Mise à jour du calendrier de révision du PLU et planning des réunions
- Préparation de l'Atelier du samedi 25 septembre avec des visites de sites (identification des acteurs concernés et du parcours des visites : centre du village, zone AU, terrain de foot, site Sud Delacoste, City-Park, ...)

Les pages suivantes décrivent les propos des intervenants en ciblant les tâches à faire et les actions à mener.

La conclusion de ce compte-rendu présente le résumé des décisions.

Intervenant	Contenu de l'intervention	À faire
M. Le Maire	Je remercie tous les participants et prie d'excuser l'absence de l'ABF.	Rappeler l'ABF et fixer une date de réunion en sa présence.
M. Poirier	<p>Je remercie également tous les participants. En effet, l'ABF et M. Giroudeau du PNR sont excusés.</p> <p>Nous allons donc assister à la présentation des éléments étudiés et des projets proposés.</p>	
Mme Cazal	<p>Le PowerPoint qui sera présenté et qui sera joint au compte-rendu est considéré comme document de travail.</p> <p>La présentation du PowerPoint (Document ci-joint en PDF) comprend les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Données liées au patrimoine • Projets divers et OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) • Propositions des axes du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) • Itinéraire des visites de l'Atelier 	
M. Poirier	<p>Les données liées au patrimoine seront traitées ultérieurement en présence de l'ABF.</p> <p>Je propose d'ajouter au débat deux éléments remarquables du patrimoine que nous avons omis de signaler lors de la dernière réunion. Il s'agit du mur de l'ancienne usine « Sud Delacoste » - Grande Rue - et la cheminée restante.</p>	<p>Rajout dans l'inventaire du patrimoine :</p> <p>Le mur de l'ancienne usine Sud Delacoste et de la cheminée.</p>
M. Le Maire	J'attire l'attention sur la nécessité de mettre en place des servitudes de vues. Par exemple : La Maison « La Clairière » où a habité un grand artiste-peintre allemand situé à l'angle de la Ruelle du Crocq. Cette Maison dispose d'une vue exceptionnelle depuis le 1er étage sur l'église inscrite MH et jusqu'à l'Oise.	Rajout des cônes de vues dans les pièces du PLU ainsi que des servitudes de vues.

	Donc il s'agit de préserver les perceptives du paysage et de vues exceptionnelles.	
Mme Cazal	<p>L'idée est de proposer une OAP thématique « Patrimoine », supplémentaire, en y signalant les éléments remarquables, les cônes de vues, les servitudes de vues et de paysage.</p> <p>Dans l'OAP patrimoine, nous précisons aussi les sites classés et inscrits ainsi que les sites du patrimoine naturel et paysager (ZNIEFF 1, ZNIEFF 2, ENS, ZICO, ...). Il y aura aussi l'inventaire des éléments de paysage remarquable.</p> <p>Nous allons aussi travailler parallèlement sur le guide des recommandations architecturales et environnementales.</p>	<p>Envoi au Bureau d'étude le tracé de la Fontaine des Moines.</p> <p>Envoi au Bureau d'études des images (prise de vues depuis la Maison de la Clairière) afin de justifier les servitudes de vues à proposer.</p>
M. Le Maire	Je viens de laisser un message à l'ABF afin de pouvoir fixer rapidement une date de réunion spéciale Patrimoine.	Organiser une réunion technique spéciale « Patrimoine » avec la participation de l'ABF.
Mme Cazal	<p>Concernant les projets, je propose de démarrer le débat autour du site ER C, c'est-à-dire « City-Park ». Comme vous le constatez le périmètre de ce site est composé actuellement de deux parcelles : AC 4 et AC 5. Le tout fait environ 4000 m2 comprenant la rue Frédéric Masson. Par conséquent, le site serait d'environ 3000 m2 hors la superficie de la rue.</p> <p>Rappelons que, sur ce site, M. Le Maire a signalé la nécessité d'ajouter des parcs de stationnement compte-tenu aussi de la proximité du cimetière et les besoins de stationnement liés au service du cimetière.</p> <p>La surface disponible pour le projet de City-Park serait donc réduite.</p>	
M. Poirier	<p>Nous avons présenté ce projet de City-Park à l'ABF et à l'inspecteur des sites. Ils n'ont pas refusé l'idée du projet mais ils ne sont pas d'accord avec le concept présenté. Ils demandent plus d'éléments paysagers et un projet plus détaillé.</p> <p>Le paysagiste ou le responsable du paysage du PNR sera associé à ce projet et proposera un projet davantage paysager à l'ABF et à l'inspecteur des sites.</p>	
M. Porcher	L'avis de l'ABF concerne-t-il le projet de parc de stationnement ou celui du City-Park.	

<p>M. Le Maire</p>	<p>Il s'agit du projet de City-Park qui contient des places de stationnement pour lequel l'ABF est réservé et demande un projet détaillé et paysager. A ce propos, j'ai proposé que le CAUE soit aussi associé.</p>	<p>Communiquer au Bureau d'étude. Le projet de City-Park vu par l'ABF et le projet en révision par le PNR.</p>
<p>Mme Joubin</p>	<p>Le CAUE ne peut pas produire des projets détaillés ou des études de faisabilité complètes. En revanche, nous pouvons proposer des recommandations et de participer à la rédaction des cahiers des charges.</p>	<p>Le CAUE proposera des recommandations au projet de City-Park sans entrer dans des productions d'esquisse ou de détails techniques du projet.</p>
<p>M. Le Maire</p>	<p>Il est important de signaler que deux des trois parcelles situées au Nord du périmètre actuel du projet de City-Park appartiennent à la Mairie. Il convient donc d'inclure ces parcelles « AC 1, 2 et 3 » au périmètre du projet.</p> <p>Par ailleurs, nous avons un empalement réservé situé au Nord des parcelles 1, 2 et 3. Cet emplacement réservé a été supprimé mais nous pourrions le re-proposer.</p> <p>Le périmètre du City-Park sera ainsi élargi, comprenant les parcelles : AC 1, 2, 3, 4, 5 et aussi la parcelles 90 qui était emplacement réservé auparavant (mis en 2006 et levé lors de la mise à jour du PLU).</p> <p>L'ensemble de ces parcelles peuvent donc être proposé comme empalement réservé pour le projet de City-Park comprenant des places de stationnement et des éléments paysagers.</p> <p>Il faut voir la pertinence de maintenir les parcelles appartenant à la commune dans le périmètre de l'emplacement réservé.</p>	
<p>Mme Cazal</p>	<p>Le périmètre du City Park sera donc élargi en y ajoutant d'autres parcelles de la zone A.</p> <p>Suivant les détails du projet et des éléments paysagers, nous pourrions disposer des justifications pour permettre l'ouverture de ces terres agricoles à l'urbanisation dans le but de projet d'intérêt général et consommant peu de surface à imperméabiliser. L'idée est de proposer le nouveau zonage en NP. Il serait aussi intéressant de créer une OAP sectorielle « supplémentaire » sur le site de City-Park en précisant les accès sécurisés, les places de stationnement, les aménagements paysagers le programme complet de City-Park etc.</p>	<p>Modifier le périmètre du projet de City-Park en y incluant les parcelles : AC 1, 2, 3, 4, 5 et aussi la parcelles 90 qui était emplacement réservé auparavant.</p> <p>Créer une OAP sectorielle « supplémentaire » sur le site de City-Park.</p>

M. Porcher	<p>J'attire l'attention sur le fait qu'en fonction de la justification l'urbanisation du site sera considéré ou pas comme consommation.</p> <p>Il faut aussi bien préciser le bénéficiaire et le projet de chaque emplacement réservé.</p>	Faire le bilan des zones A et N qui ont été ouvertes à l'urbanisation depuis l'élaboration du PLU en 2006.
M. Poirier	<p>Depuis 2006, les seuls sites consommés sont les sites N qui sont devenus le site de la Gendarmerie.</p> <p>De ce fait, le PLU a très peu consommé d'espaces N et A.</p>	
Mme CAZAL	Concernant le site de terrain de Foot, quelles sont les avancées ?	
M. Poirier	<p>Nous avons parlé avec l'ABF concernant ce projet qui est en zone A. L'ABF a remarqué que le terrain a une légère pente. De plus, le site est à côté du MH « Château de Touthville ».</p> <p>L'ABF est très réservé, notamment, sur le fait que le terrain de foot serait synthétique. Rappelons que le SIVOM qui porte le projet ne réclame pas de terrain supplémentaire mais un terrain synthétique pour accompagner les sportifs et les collégiens durant l'hiver.</p> <p>La commune dispose moins de 20% du foncier. Donc, il s'agit d'un projet sur le moyen terme.</p>	Envoi au Bureau d'études le projet actuel de terrain de foot.
Mme Cazal	<p>Nous allons travailler sur ce projet lors de l'atelier et la visite du site. L'idée est d'équilibrer le projet avec les aménagements complémentaires.</p> <p>Le projet d'ensemble serait composé seulement d'1/3 par le revêtement synthétique.</p> <p>Sur le site de terrain de Foot, nous avons évoqué un scénario de complexe d'équipement pour la jeunesse, sport et éducation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un terrain de Foot - Une piste d'Athlétisme - Des vestiaires - Une salle ou espace d'accueil - Des places de stationnement - Une ferme pédagogique pour l'éducation à l'alimentation et à l'agriculture 	Proposer une OAP supplémentaire avec des scénarii sur le site du terrain de Foot pour un projet d'ensemble.

M. Le Maire	Quel est l'avis du CAUE concernant ce projet ?	
M. Joubin	<p>Mettre un avis rapide serait difficile. Néanmoins, la question se pose sur le basion réel d'une ferme ou d'un jardin pédagogique, vu la situation géographique du site qui se situent en campagne.</p> <p>Il serait aussi pertinent peut-être d'interroger les habitants et les écoles pour le besoin lié à un projet de ferme pédagogique.</p> <p>La question se pose aussi sur la gestion du site ? Qui serait le gérant du site avec le projet d'ensemble.</p>	
M. Poirier	La gestion de projet d'une ferme pédagogique est souvent assurée par une association. Il est donc difficile d'assurer la gestion de ce type d'activité par la commune ou par un syndicat intercommunal.	
M. Le Maire	Pour le moment la demande reçue concerne le terrain de foot synthétique par le SIVOM.	
M. Porcher	<p>J'ai trouvé dans la presse un projet qui présente un terrain de sport composé de matériaux synthétiques et d'herbes naturels. J'ai transmis l'article à Mme Cazal.</p> <p>Il y a apparemment une technique spécifique pour créer ce mix de matériaux (voir l'entreprise qui fabrique ce nouveau matériau).</p>	
Mme Cazal	<p>Nous avons l'obligation de signaler le coefficient d'imperméabilisation du site et d'élaborer l'évaluation environnementale. D'où la nécessité de préciser l'impact du projet et le choix des matériaux sur l'environnement.</p> <p>Il serait toutefois intéressant de proposer des annexes à ce projet afin de compenser écologiquement les effets d'ouverture de la Zone A aux futurs aménagements.</p>	Développer le projet de terrain de Foot avec les acteurs concernés lors de la visite du site (Atelier)
M. Le Maire	<p>Il sera aussi indispensable de débattre de ces projets avec les élus lors de la réunion de COPIL (Comité de pilotage).</p> <p>Les élus souhaitent prendre part dans la révision du PLU et ils ont des propositions et des idées à soumettre, notamment concernant les emplacements réservés.</p>	<p>Organiser une réunion COPIL avec tous les élus, avant fin octobre.</p> <p>Inviter tous les élus à visiter les sites stratégiques détectés (lors de l'Atelier).</p>

Mme Cazal	Concernant l'espace culturel « Maison de la Commune », ce site serait en emplacement réservé pour la réalisation du projet de salle de spectacle ?	
M. Le Maire	<p>Les parcelles de l'espace culturel sont maîtrisées par la commune.</p> <p>Le projet de salle de spectacle peut être en restructuration du bâtiment existant ou sur le terrain de fonds. Le scénario envisagé serait la restructuration du bâtiment et nous pouvons disposer d'une partie des terrains de sports.</p>	
Mme Cazal	Une salle de spectacle sera donc citée dans les objectifs du PADD en restructuration du bâtiment existant. Il n'y aura pas d'emplacement réservé sur ce site.	
Mme Cazal	Concernant le parking du site (ER E), nous avons évoqué lors de la dernière réunion la mesure compensatoire à rechercher concernant la suppression de la partie EBC.	
M. Le Maire	Le projet de parking ne supprimera pas la partie EBC. Par conséquent, il n'aura pas de mesure compensatoire à rechercher.	
M. Porcher	Les terrains sont donc acquis par la commune et le projet est connu. Il sera possible de supprimer les parcelles concernées de la liste des emplacements réservés.	
Mme Cazal	<p>Concernant le site Sud Delacoste, la zone A accueillera 15 logements et en RDC des activités « des lieux de travail pour les artisans ». La Zone A actuellement en UI sera mise en UIa.</p> <p>La zone B sera entièrement dédiée aux activités et restera en zone UI avec cinq logements de gardiennage. Sur la place de la zone B sera aménagé un parking et des espaces paysagers ouverts à l'extérieurs.</p> <p>Par ailleurs, ce site comporte des éléments patrimoniaux à sauvegarder et à mettre en valeur.</p> <p>Le centre-ville aura une OAP sectorielle.</p> <p>L'enjeu majeur sera sur le site AU (A urbaniser) pour accueillir environ 25 logements écologiques. Un concours de promoteurs pourrait être lancé suivant un cahier des charges ambitieux. Ce projet sera sur le moyen terme.</p>	<p>Une OAP sectorielle sera dédiée au site Sud Delacoste.</p> <p>Une OAP sectorielle sera dédiée au centre-ville dont le périmètre sera défini lors de l'Atelier (visite des sites)</p> <p>Une OAP sectorielle supplémentaire pourrait être dédiée à la future zone AU.</p>



	<p>D'ailleurs, M. Porcher a proposé la contribution des architectes et paysagistes conseils de la DDT.</p> <p>Lors de la visite des sites (l'atelier prévu) nous aurons la possibilité de travailler sur les contraintes du site et les scénarii d'aménagement.</p>	
Mme Joubin	<p>Les futurs 25 logements écologiques sont-ils un besoin en logement ou un souhait de la commune pour accueillir une nouvelle population.</p> <p>Par ailleurs, le CAUE pourrait-il participer à l'atelier avec la visite de sites ?</p>	
M. Poirier	<p>La commune souhaite accueillir une nouvelle population et de réaliser un projet exemplaire en terme écologique.</p> <p>Le CAUE est invité à notre Atelier.</p>	
Mme Cazal	<p>Concernant la préparation de l'Atelier prévu, le parcours des visites des sites peut être le suivant (proposition) :</p> <p>10H30 – Rencontre en Mairie Précision des points de rencontres avec les acteurs concernés, des thèmes des échanges et des enjeux à débattre</p> <p>11H30 – Centre du village Précision du périmètre de l'OAP sectorielle ; focus sur les parcelles et les bâtiments comportant des enjeux</p> <p>13H00 – Future zone AU Précision du périmètre de l'OAP sectorielle et les enjeux liés aux accès, aux cônes de vues et aux scénarii du programme et d'aménagement écologique</p> <p>14H00 – Terrain de Foot Précision du périmètre de l'OAP sectorielle, scénarii du potentiel programmatique et les enjeux liés aux accès et aux parcelles limitrophes</p> <p>15H00 – Sud Delacoste Précision du périmètre de l'OAP sectorielle, scénarii du potentiel programmatique et les enjeux liés aux accès et aux aménagements</p> <p>16H00 – Fin des visites Synthèse des échanges</p>	

M. Poirier	<p>Maintenant, il faudra définir la liste des invités : élus, acteurs, PPA,</p> <p>Nous allons préparer la convocation avec l'ordre du jour détaillé de cet Atelier. L'idée est d'envoyer les invitations ce vendredi 16 septembre.</p>	
M. Le Maire	Il reste moins de 10 jours, les délais de la convocation semble court.	
Mme Claisen-Barthelemy	En effet, le délai est court et par ailleurs, le samedi sera difficile pour mobiliser les PPA et notamment les chambres consulaires.	
Mme Cazal	<p>Il sera possible de décaler la date de l'Atelier, si vous êtes d'accord.</p> <p>Nous, bureau d'études, nous pourrons aussi être disponible le vendredi. Le samedi était choisi pour la disponibilité des élus.</p>	
Mme Claisen-Barthelemy	On pourrait trouver un compromis en organisant deux visites : un samedi avec les élus et un vendredi avec les PPA et le bureau d'études.	
M. Poirier	<p>Avec les élus, les visites peuvent être programmées pour le samedi 2 octobre (en présence des commissions urbanisme et environnement).</p> <p>Avec les PPA et le bureau d'études, les visites peuvent être programmées pour le vendredi 8 octobre.</p>	La date de l'Atelier sera décalée au vendredi 8 octobre au lieu du samedi 25 septembre.
M. Le Maire	Merci à tous pour ces échanges et RDV au 8 octobre pour l'atelier.	

Compte-rendu réalisé par le bureau d'études CAZAL

**Ce compte-rendu sera transmis par la Mairie et après validation par le Maire
aux acteurs choisis et à certaines PPA (Personnes Publiques Associées)**

Conclusion

Cette réunion technique a précisé les sites stratégiques liés aux projets prévus dans le cadre de la révision du PLU.

Les OAP sectorielles seraient les suivantes :

- Le centre du village
- Le site « Sud Delacoste »
- Le site « ER A : Terrain de Foot », en supplément.
- Le site AU « 25 logements écologiques », en supplément.
- Le site « ER C » City-Park, en supplément.

Les OAP thématiques seraient les suivantes :

- La Trame Verte et Bleue (TVB)
- Le patrimoine bâti, naturel et paysager, en supplément.

Le PADD nécessiterait une localisation détaillée des sites stratégiques pour détailler les futurs projets ainsi que les orientations liées au paysage. Les objectifs du PADD seront détaillés et chiffrés.

Les tâches suivantes seront réalisées (d'autres tâches seront précisées avec l'avancement de l'étude)

- Analyser les documents du CC Carnelle Pays-de-France (notamment le PCAET, en cours d'adoption).
- Analyser les documents du PNR, nécessaires pour le PLU (une partie des documents est déjà communiquée)
- Analyser la faisabilité des projets prévus (changement de zonage, programme, effets sur l'environnement)
- Analyser les projets de logements déjà réalisés et prévus (liste des demandes des permis de construire par date, les projets finalisés, les projets autorisés, les projets en cours d'études, ...)
- Identifier les objectifs quantitatifs et qualitatifs liés à la production de logements.
- Analyser les problématiques liées à l'espace public du centre ancien.
- Analyser l'évolution urbaine du territoire communal dans le cadre de l'intercommunalité.
- Analyser les données et orientations des PLU des villes limitrophes ainsi que les projets en cours ou prévus.
- Identifier les parcelles qui nécessitent une protection spécifique contre de nouvelles constructions/ Préciser le périmètre des sites concernés par les nouvelles solutions règlementaires.
- Localiser les emplacements réservés à mettre à jour (suppression, modification, rajout)
- Localiser les cônes de vue.

- Étudier les possibilités de modification des périmètres de protection des MH et identifier le périmètre pertinent.
- Identifier la localisation des pistes cyclables et des promenades piétonnes existantes.
- Faire le bilan des places de stationnement public existants et les besoins.
- Réaliser des scénarii pour les objectifs chiffrés du PADD et le nombre de logements à programmer. Et étudier la faisabilité de chacun de ces scénarii ainsi que leur impact.
- Faire le bilan des équipements existants et les équipements mutualisés avec les communes limitrophes.
- Faire la projection des besoins par type d'équipements suivant l'évolution du nombre d'habitants et de la pyramide des âges.
- Analyser le potentiel de géothermie sur la commune.
- Vérifier le périmètre de protection de la Fontaine aux Moines (MH classé en 2003).
- Rajout dans l'inventaire du patrimoine : Le mur de l'ancienne usine Sud Delacoste et de la cheminée.
- Rajout des cônes de vues dans les pièces du PLU ainsi que des servitudes de vues.
- Faire le bilan des zones A et N qui ont été ouvertes à l'urbanisation depuis l'élaboration du PLU en 2006.

Concernant les projets :

- Préciser le projet d'équipement sportif (surface de terrain de football « synthétique », surface de terrains en gazon, construction de bâtiment « vestiaires, cafétéria, ... »)
- Identifier les acteurs et les parties prenantes du projet du site « Terrain de football ».
- Identifier les acteurs et les parties prenantes des projets du site « Sud Delacoste ».
- Préciser le programme de la salle de spectacle ainsi que les acteurs et les parties prenantes.
- Préciser le programme du City-Park ainsi que ces acteurs et parties prenantes et vérifier sa faisabilité sur le site prévu.
- Préciser le nombre de place de stationnement sur chacun des sites (ER stationnement) et le nombre de places raccordées pour les voitures électriques. Et le nombres de places pour les vélos.
- Proposer pour les EBC une règle de mesure compensatoire de coefficient 2 (pour le site ER E).
- Modifier le périmètre du projet de City-Park en y incluant les parcelles : AC 1, 2, 3, 4, 5 et aussi la parcelles 90 qui était emplacement réservé auparavant.

Concertation et suivi :

- Mettre en place la boîte de concertation du PLU « adresse courriel dédiée au PLU » et la communiquer sur le site web de la Mairie (page PLU) (procédure en cours)
- Transmettre au bureau d'études les éléments indiqués dans la liste (cf. Annexe 1) – D'autres données seront nécessaires suivant les besoins de l'étude. La liste des documents et pièces à récolter sera donc mise à jour durant l'étude.

Prochaines réunions



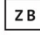


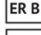

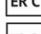


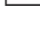
- La prochaine rencontre sera lors de l'Atelier avec des visites des sites, programmé pour le vendredi 8 octobre. Les acteurs des projets ainsi que les PPA seront invités à cet Atelier.
- Une réunion COPIL avec la participation de tous les élus sera organisée, avant la fin octobre.
- Une réunion COTEC spécial environnement sera organisé début novembre avec l'ABF.

Annexe 1 : Liste des données et documents à transmettre au bureau d'études

- Les documents de la CC Carnelle Pays-de-France (notamment le PCAET).
- Le programme des projets de logements (bilan des constructions de ces dix dernières années, les autorisations livrées, les chantiers en cours, les projets prévus en détail) / (typologie de logement, ...)
- Les éléments justifiant les problèmes de circulation et de stationnement et la localisation de ces problèmes (Les données ou études existantes sur l'état du trafic et de la circulation automobile – Données en partie transmises).
- Les données et pièces existantes liées aux risques naturels et technologiques : PPRI, PPRN, ICPE, ...
- Les données du SIECCAO et des documents liés à l'eau potable.
- Le PAC (Porter à Connaissance) de l'État « le lien communiqué par la préfecture n'est pas à jour »
- Le plan de gestion des sites classés de la Vallées de L'Ysieux dès son adoption (source : DDT)
- Le lien du site web pour le calcul de la densité à programmer (source : DDT)
- Les exemples d'ORT en cours dans le département (source : DDT)
- La copie de la délibération de la soumission des divisions de parcelles à DP.
- Les données liées aux déplacements et transports :
 - Cartes et horaires des transports en commun.
 - Inventaire détaillé des places de stationnement (voitures, vélos) / pour les voitures : localiser et préciser le nombre des places équipées pour les voitures électriques et/ou hybrides.
 - Règlement de stationnement et de livraison.
- Les emails de la boîte dédiée au PLU, au fur et à mesure de la réception (dans le cadre de la concertation)
- Le tracé de la Fontaine des Moines.
- Des images (prise de vues depuis la Maison de la Clairière) afin de justifier les servitudes de vues à proposer.
- Le projet de City-Park vu par l'ABF et le projet en révision par le PNR.
- Le projet actuel de terrain de foot.

Annexe 2 : Présentation PPT (extrait : carte des projets prévus)



- | | |
|---|--|
|  Limite communale |  Projets prévisionnels |
|  Site Sud Delacoste |  Terrain de foot (sport) |
|  Site Sud Delacoste |  Agrandissement Espace Josette Jourde |
|  Potentiel d'urbanisation |  City-Park |
|  Restructuration du centre |  Stationnement public |
| |  Stationnement public |

Conception et réalisation : CAZAL

Source : Géoportail

0 100 m



A la suite de la réunion :

Les ER B, D et E seront supprimés et les projets seront cités dans les objectifs du PADD.

Le périmètre du site ER C sera élargi en y incluant les parcelles AC 1, 2, 3 et la parcelle 90.